YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/tm

ARRÊTE N° 2001/53
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE ROND-POINT PASTEUR.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-24, L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants
VU le Code de la route et son article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 mars 1968 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la circulation routière,
VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDÉRANT la proximité de commerces

IL CONVIENT de faciliter le stationnement des véhicules aux abords de ceux-ci.

ARRETE

Article 1 : La totalité des places de stationnement (quinze) seront réglementées par une **ZONE BLEUE**, avec apposition du disque de contrôle obligatoire.

Article 2 : La durée du stationnement est augmentée de 1 H. 30 à l'heure portée dans l'ouverture droite du disque de contrôle, **soit 3 heures.**

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 19 février 2001

REÇU LE
28 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE